

VILLETANEUSE Ma Ville

**BONNES
FÊTES !**



MAGAZINE
D'INFORMATION
DE LA COMMUNE
DE VILLETANEUSE



#05
DÉC.
2021

L'artiste Chloé WARY, en résidence artistique à Villetaneuse, a été choisie par la Municipalité pour illustrer la campagne des vœux 2022. La couverture de cette édition vous en présente la primeure.

LA MAISON COMMUNE ESPACE NUMÉRIQUE EST OUVERTE



**UN NOUVEL ESPACE
POUR DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ**
110, ROUTE DE SAINT-LEU • 93430 VILLETANEUSE
01 85 57 39 02
MCEN@MAIRIE-VILLETANEUSE.FR



ÉDITO



Chères Villetaneusiennes,
Chers Villetaneusiens,

Nous entrons dans le dernier mois de cette année 2021, il est temps de jeter un regard rétrospectif sur ce qui a été mis en œuvre à Villetaneuse. Rénovation et réouverture du centre de loisirs Robinson, ouverture de la Maison Commune - Espace Numérique, avancées majeures sur le programme de rénovation urbaine, grands événements : nous avons fait avancer la Ville avec vous et pour vous.

Si la situation sanitaire le permet, j'espère vous retrouver lors de nos événements du mois de décembre, et au mois de janvier pour nos vœux. Une nouvelle fois, il est essentiel de miser sur la vaccination, avec notamment la dose de rappel. La Ville continuera de vous accompagner vers la vaccination, seul moyen pour combattre efficacement l'épidémie.

Je vous invite à une bonne lecture du magazine. Vous y trouverez un article qui présente le travail de l'artiste Chloé WARY, en résidence à Villetaneuse, et qui a été choisie par la Municipalité pour illustrer la campagne des vœux 2022. À toutes et tous, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et une belle année 2022.

Villetaneuse, le 8 décembre 2021

Dieunor EXCELLENT,
Maire de Villetaneuse

SOMMAIRE

REGARDS 4



Les Villetaneusiens mobilisés pour Octobre Rose, les jeunes votent et leur Conseil s'installe, la CPAM à la rencontre des jeunes, tous les lauréats félicités, on se souvient du 11 novembre, les séniors en guinguette, Noël illumine les rues ...

AVEC CHLOÉ, LA VILLE INSPIRE !

Immersion au collège Jean-Vilar dans l'atelier de l'autrice de BD et illustratrice Chloé WARY, en résidence artistique à Villetaneuse.

LES JEUNES EN CONSEIL, MOBILISÉS POUR LA SOLIDARITÉ

Les jeunes élus se sont mis au travail pour la première fois de leur mandature. Ordre du jour : la Foire solidaire !

HABITAT LOGEMENT SOCIAL, POURQUOI ÇA COINCÉ ? 6

Pour avoir un logement social, il faut être patient. Devant la pénurie, l'attente est longue. Explications...



ALIMENTATION MIEUX MANGER, UNE PRIORITÉ ! 8

La loi EGALIM a changé le contenu des 1000 repas et 200 goûters servis chaque jour. Plus de détails.



CULTURE 10



DÉMOCRATIE 12



VILLETANEUSE SOLIDAIRE AVANT LES FÊTES !

Sur la Place des Partages, Villetaneuse déclinera la Solidarité sous toutes ses formes lors d'un après-midi festif, la Croix Rouge revient vacciner contre la COVID, l'École Municipale des Sports reprend ses activités multisports du mercredi, les Séniors retrouvent leur banquet au gymnase Jesse Owens, le Maire et l'ensemble de la Municipalité souhaitent la bonne année aux Villetaneusiennes et aux Villetaneusiens ...

AGENDA 14



PRATIQUE 15





REGARDS

ACCÉDER À LA PHOTOTHÈQUE SUR LE SITE DE LA VILLE



Avoir la rose attitude ! C'est le credo de la Municipalité depuis de nombreuses années pour informer et prévenir le cancer du sein qui concerne encore trop de femmes en France (60000 sur le territoire national et 200 en Seine-Saint-Denis, en moyenne chaque année). Le 26 octobre dernier, plusieurs dizaines de Villetaneusiens se sont jointes à Dieunor EXCELLENT, le Maire, à Natacha MARTINIS, Adjointe au Maire et à Noëlis GIBON, Conseillère municipale, tous arborant le tee-shirt rose, couleur symbolisant la lutte contre le cancer du sein depuis 30 ans. (© Erwann QUÉRÉ)

OCTOBRE ROSE

VILLETANEUSE SE MOBILISE

LA ROSE ATTITUDE



RENDEZ-VOUS «SANTÉ» DES 16/25 ANS

Les 16/25 ans avaient rendez-vous avec leur santé à l'occasion de deux journées organisées au Tremplin Jacques-Duclos par la CPAM et en partenariat avec la Ville. Deux journées d'actions de prévention, de bilans de santé gratuits et délivrés le jour même, d'inscriptions sur le site d'Ameli, de conseils délivrés par les agents de la CPAM, mise à jour de la Carte Vitale, etc... pour rapprocher les jeunes de leur santé qu'ils ont tendance à délaissier pour des raisons financières ou de délais trop longs. (© Erwann QUÉRÉ)



CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

ÉLECTION DU CONSEIL DES JEUNES



Le 6 novembre 2021, les Villetaneusiens de 11 à 17 ans se rendaient aux urnes. Deux bureaux de vote étaient installés, un à la maison de quartier à Langevin, l'autre dans la salle des manifestations de la mairie. Comme pour les élections classiques, il fallait pour voter, décliner son identité, prendre le bulletin et se rendre dans l'isoloir pour choisir les noms de ses élus. Les 26 candidats comptaient 11 filles et 15 garçons, âgés entre 11 et 15 ans. L'installation du Conseil des Jeunes de Villetaneuse s'est quant à elle tenue le 18 novembre dernier. (© C. BARETTE et E. QUÉRÉ)

Un débat riche et sans détour Samedi 27 novembre, après la projection du film de Xavier LEGRAND « Jusqu'à la garde » qui illustre parfaitement l'étendue des violences intra-familiales et l'engrenage destructif des violences conjugales, les échanges ont démarré sans temps mort dans l'agora du centre Clara-Zetkin. Dieunor EXCELLENT, le Maire, après une rapide introduction, a donné le micro à Ernestine RONAI, responsable de l'observatoire des violences envers les femmes en Seine-Saint-Denis, qui a ouvert le débat sans détour invitant les femmes présentes à prendre la parole, à la libérer. (© Erwann QUÉRÉ)



FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS

Jeunes et diplômés Les 1^{er} et 3 décembre, la Municipalité félicitait les lauréats du Brevet des collèges et les diplômés du secondaire et du supérieur. Du côté des collégiens, on aura rarement vu une telle affluence : près de 200 jeunes accompagnés de leurs parents sont venus recevoir les félicitations de la Ville et leur diplôme des mains de leur principale. Deux jours plus tard, c'était le tour des lauréats du supérieur d'être reçus pour un dîner survolté avec le comique Nounours et les Break Dance Crew danseurs de hip-hop ! Deux belles soirées de retrouvailles après de trop longs mois de distanciation sociale qui ont particulièrement impacté la jeunesse de notre territoire. (© Erwann QUÉRÉ)



MÉMOIRE

103e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 La Municipalité s'est recueillie pour la commémoration de l'Armistice le 11 novembre 2021 devant le monument aux morts au cimetière communal, en présence d'habitants, d'élus, et d'association d'anciens combattants. (© Service communication)



SÉNIORS

Goûter de Noël à la guinguette ! Le 7 décembre, les seniors ont enchaîné des pas de danse à la La Guinguette de l'Île du Martin-Pêcheur, sur les bords de Marne à Champigny, où leur a été également servi un goûter de Noël. (© Service communication)



CENTRES DE LOISIRS

Vacances d'automne actives pour les centres de loisirs Pour chaque période de vacances scolaires, un programme est travaillé collectivement par les équipes d'animation. Durant les vacances de la Toussaint, les enfants des centres de loisirs et les ados de la Maison de quartier ont fait le plein d'activités. Sur nos images, du karting pour les enfants de Robinson et une grande balade avec gyropodes pour les plus grands jusqu'aux pieds de la Tour Eiffel. Il y a eu aussi des ateliers créatifs, scientifiques (notamment avec les Francas pour les plus jeunes), culinaires, des sorties dans les parcs de loisirs, ... Bref que d'activités ! (© Centres de loisirs)



LUMIÈRES DE FÊTES

La Ville a revêtu ses habits de lumière pour accueillir la période des fêtes. Début décembre, les rues de Villetaneuse se sont illuminées, et des sapins ont été dressés sur l'espace public. (© Erwann QUÉRÉ)



INAUGURATION

La Maison Commune • Espace Numérique a été inaugurée le 8 décembre en présence d'Anne COSTE DE CHAMPERON, Sous-Préfète de Saint-Denis, des partenaires du dispositif, des élus et agents de la Ville. (© Erwann QUÉRÉ)

MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Pour obtenir un logement social, il faut remplir et déposer un dossier, avec un formulaire-type, à la mairie ou sur le www.demande-logement-social.gouv.fr

Une fois la demande effectuée, un numéro d'enregistrement, vous est transmis. La demande est valable un an et doit être renouvelée impérativement. Si vous ne renouvelez pas votre demande, elle sera radiée par la Préfecture



et la mairie n'a pas la possibilité d'annuler cette radiation.



LOGEMENT SOCIAL POURQUOI ÇA COINCIDE ?

De gauche à droite, la cité Salvador-Allende appartenant au patrimoine de Seine-Saint-Denis Habitat, le patrimoine Sequens avec les immeubles de la rue Paul-Langevin et les petits pavillons de la cité Henri-Barbusse. (© Erwann QUÉRÉ)

Pour avoir un logement social, il faut être patient. Devant la pénurie, l'attente est longue. À Villetaneuse, si votre demande porte sur un F2, il faudra en moyenne compter 5 ans d'attente, 8 pour un F4. Plus de 5 700 demandes sont actuellement en cours. Pourtant, la ville compte plus de 60 % de logement social. Entrons dans le détail.

VOUS AVEZ DIT DALO ?

Le Droit au Logement Opposable (DALO) permet aux mal logés d'être reconnus prioritaires afin de faire valoir leur droit à un logement ou un hébergement digne.



Pour être reconnu DALO, il faut déposer un dossier devant une commission de médiation.

Dans la région Île-de-France, en 2019, 6,3 % de logements ont changé de locataire, contre 9 % en France métropolitaine. Ce constat traduit la tension particulièrement forte sur l'ensemble du parc locatif social francilien avec peu de logements libérés et un très faible stock disponible.

La situation s'est aggravée avec la crise sanitaire, mais pas seulement

La Fondation Abbé-Pierre estime qu'en France 100 000 logements sociaux de moins ont été attribués l'année dernière, à cause de la crise sanitaire. Entre les demandes galopantes, plus 7 % par an et la baisse de l'offre... les délais ne peuvent que s'allonger. Dans les grandes villes, à Paris ou en proche banlieue, peu de logements sont disponibles. Selon le comité régional de l'habitat, fin 2020, 743 000 personnes étaient en demande d'un logement social en Île-de-France. Pour le Dallo, notre département fait partie

des 5 départements qui concentrent le plus grand nombre de recours déposés en proportion du nombre d'habitants. Dans ce contexte, il est de plus en plus difficile d'attribuer un logement dans des délais raisonnables. Pour les demandeurs, les attributions génèrent parfois des interrogations voire des suspicions.

Seule solution : soutenir la construction jusqu'à supprimer la pénurie de logements

Pour Villetaneuse, les demandes sont soumises à un système de cotation. Ce score permet de situer chaque demande par rapport aux autres en fonction de critères objectifs et clairs. Quand un logement se libère, la Ville présente alors à la commission d'attribution des bailleurs, les dossiers des familles qui correspondent aux caractéristiques du logement libre. Plus de transparence dans l'attribution, mais la question clef, reste la lutte contre la pénurie de logements. Seule solution, soutenir la construction de logement, qu'il soit social, en accession

sociale ou en accession libre, lorsque le foncier (l'espace disponible) le permet. Il est également essentiel de contraindre les collectivités hors la loi à appliquer la loi SRU qui impose 25 % de logements sociaux en région parisienne afin de sortir d'une logique de ségrégation.

Une circulaire du 11 mai 2021, signée des ministres déléguées au Logement, Emmanuelle WARGON, et de la Ville, Nadia HAL, a été transmise cet été aux préfets. Elle demande à encadrer la production de logements sociaux dans les communes qui en comptent déjà plus de 40 % comme Villetaneuse (la proportion d'habitat social représente plus de 60 %), à des fins de rééquilibrage territorial. Si ce projet était adopté, toutes les communes concernées, comme Villetaneuse, devraient d'abord demander l'accord de l'État avant de construire des logements sociaux à destination des ménages les plus modestes. Parallèlement, les sanctions financières mises en place depuis 20 ans, par la loi SRU n'ont pas eu d'effet, pour les communes qui ne respectent pas la

loi... Seule avancée, en octobre 2021, le gouvernement a mis en place, une aide pour la relance de la construction durable à destination des communes, dans le cadre du plan de relance de l'économie. ■

Christophe BARETTE

« IL FAUT AUSSI QUE CHACUN PRENNE SES RESPONSABILITÉS » TARIK ZAHIDI, PREMIER ADJOINT AU MAIRE, DÉLÉGUÉ AU LOGEMENT ET À LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE.



« Les priorités ? Accompagner la gestion de la demande de logement, en accompagnant les demandeurs ; mobiliser l'ensemble des acteurs qui attribuent des logements et qui disposent de contingents bien plus grand que celui de la Ville (1 %, Dallo ...). [...] Lutter efficacement contre les problèmes du quotidien qui peuvent impacter les locataires, les problématiques

de voisinage ou de sécurité [...] Il faut aussi que chacun (Etat, collectivités locales, bailleurs...) prenne ses responsabilités. De notre côté, on porte des projets ambitieux pour l'habitat sur notre territoire. »



Interview complète à retrouver sur le site de Villetaneuse >>

MANGER MIEUX, UNE PRIORITÉ



Les 3 objectifs de la loi EGALIM :

- payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre décemment de leur travail ;
- renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;
- favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

(© Erwann QUÉRE)

L'offre de restauration sur notre commune se décline entre les écoliers, les seniors et les agents de la ville. Chaque jour, la municipalité assure plus de 1 000 repas et 200 goûters. Les repas sont cuisinés par le SIRESCO (Syndicat intercommunal pour la Restauration Collective qui compte 19 villes adhérentes), et sont ensuite distribués à Villetaneuse, la veille d'être servis. La loi EGALIM et la loi Climat et Résilience ont transformé le contenu des repas servis.

Depuis la mise en place de la loi EGALIM adoptée par le Parlement le 2 octobre 2018 et promulguée le 1^{er} novembre de la même année, la restauration proposée par la ville évolue constamment. Cette loi avait trois objectifs principaux : payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre décemment de leur travail ; renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits et favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous selon le législateur.

Villetaneuse concernée

La loi EGALIM introduit de nombreuses dispositions pour la restauration collective. Ce secteur constitue un levier d'action important pour favoriser l'accès de tous à une alimentation plus saine.

La restauration scolaire est un instrument de santé publique. « C'est l'occasion pour les enfants, petits ou grands, d'avoir un repas complet et équilibré, pendant la pause méridienne. Un repas à un prix adapté aux revenus des familles » souligne Majide AMMAD, Adjoint au Maire, délégué à la restauration et vice-président du SIRESCO en charge de la communication. La loi EGALIM fixe un objectif de 20 % d'approvisionnement en produits biologiques à partir de janvier 2022. « Avec le SIRESCO, nous sommes déjà à 27 %, avec une volonté de monter à 30 % d'ici quelques mois. Un choix politique fort et engagé en favorisant la qualité des assiettes et l'environnement », explique l'élu. Les gestionnaires publics ou privés des services de restauration collective scolaire, sont tenus de proposer au moins une fois par semaine un menu végétarien. Ce qui est déjà expérimenté depuis novembre 2019 dans l'ensemble de nos cantines avec la loi EGALIM, renforcée par la loi Climat et Résilience d'août 2021.

Par ailleurs, la loi EGALIM encourage la lutte contre le gaspillage alimentaire en autorisant la restauration collective et l'industrie alimentaire à faire des dons. L'entrée en vigueur de ces

dispositions est fixée au 1^{er} janvier 2022. « Au SIRESCO, nous donnons aux associations nos excédents alimentaires, ce qui contribue à un effort de solidarité par ailleurs », poursuit Majide AMMAD. À Villetaneuse, un travail de diagnostic est en cours de réalisation contre le gaspillage. Premier volet concret, le service restauration avec le service Enfance ont réalisé un atelier de pesée de déchets pendant les vacances de la Toussaint 2021. Cette action avait pour objectif de sensibiliser les enfants aux gaspillages, par des jeux adaptés et une évaluation de la quantité des déchets suite à leur repas.

Volet environnemental

Afin de préserver l'environnement, la loi EGALIM prévoyait l'arrêt de l'utilisation de bouteilles d'eau plate, touillettes et vaisselle en plastique, au plus tard le 1^{er} janvier 2020, dans le cadre de la restauration scolaire. Pour Villetaneuse, les objectifs sont atteints. Pour les événements extérieurs, la Ville limite l'achat de plastique et s'oriente vers d'autres matériaux comme le bois. Pour la fin des contenants plastiques à usage unique prévue pour 2025, le SIRESCO et la commune participent à des groupes de travail autour des contenants réemployables. Le choix s'oriente vers des contenants inox qui répondent aux obligations légales de santé publique. Néanmoins, ces transformations auront un impact sur les pratiques actuelles. Ces bacs nécessitent en effet plus d'espaces de stockage et de manutention, un bac inox pèse 20 fois plus que les contenants actuels en plastique. Cette nouvelle pratique nécessitera une adaptation des moyens humains et des organisations de travail.

Conclusion provisoire de Majide AMMAD : « La volonté de la majorité municipale est de favoriser des pratiques plus responsables et poursuivre vers une alimentation plus saine et équilibrée, de concert avec nos agriculteurs. » ■

Christophe BARETTE
avec le service municipal de la Restauration

**«FAVORISER LES
CIRCUITS COURTS»,
MAJIDE AMMAD,
ADJOINT AU MAIRE,
DÉLÉGUÉ
À LA RESTAURATION
ET VICE-PRÉSIDENT
DU SIRESCO**

« Plus de 60% de nos plats principaux sont réalisés par nos cuisiniers. De plus, les fonds de sauce sont élaborés de manière artisanale afin de garantir



une bonne qualité gustative et nutritionnelle. Aussi, nous favorisons les circuits courts afin de soutenir les producteurs de notre région. Les potirons par exemple sont cultivés en Seine-et-Marne. La viande et la volaille sont à plus de 95 % d'origine française, et issues de produits labellisés (Label Rouge, Bleu Blanc Cœur...). Avec le SIRESCO, nous sommes déjà à 27 % de produits bio, avec une volonté de monter à 30 % d'ici quelques mois. Un choix politique fort et engagé en favorisant la qualité des assiettes et l'environnement. ■

AVEC CHLOÉ, LA VILLE INSPIRE

Immersion au collège Jean-Vilar dans l'atelier de l'autrice de BD et illustratrice Chloé WARY, en résidence artistique à Villetaneuse dans le cadre du dispositif culturel départemental «Écrivains, écrivaines en Seine-Saint-Denis».



La consigne de l'atelier était d'imaginer et réaliser la couverture d'une BD. Le thème donné était «Villetaneuse Zoo», autrement dit : faire figurer sur cette couverture le plus grand nombre de particularismes locaux de l'écosystème villetaneusien !
(© Erwann QUÉRÉ)

Chloé WARY est une toute jeune et talentueuse autrice de bande dessinée. Professionnellement lancée depuis 2017 à la faveur d'une première commande pour une illustration, et à peine diplômée de l'École et Lycée des Métiers d'Art et du Design Auguste Renoir (Paris 18^e), elle a enchaîné ses projets graphiques avec déjà trois bandes dessinées éditées, dont la première était son travail de fin d'études, «Conduite interdite». Aujourd'hui, à 26 ans, elle est déjà en résidence et mène depuis

octobre dernier des ateliers graphiques auprès d'une cinquantaine de jeunes de Villetaneuse, et notamment durant le collège ouvert de Jean-Vilar. Sa présence dans notre commune s'effectue dans le cadre de l'action culturelle départementale «Écrivains, écrivaines en Seine-Saint-Denis». Elle a été choisie par Villetaneuse au terme d'une concertation qui impliquait les agents des médiathèques et ceux du service Jeunesse, pour en quelque sorte, préfigurer leur travail collaboratif qui s'effectuera dans la future médiathèque.

CULTURE

La ville comme muse pour créer

Nous sommes mercredi après-midi au collège Jean-Vilar, une dizaine d'adolescents continue d'imaginer, chacun, la couverture d'un livre. Le thème donné par Chloé WARY est «Villetaneuse Zoo». «L'idée, explique-t-elle, c'est de jouer avec les différents sens du mot "Zoo". Le sens familier (prononcé à l'anglaise) tel que nous l'entendons entre nous, dans le rap par exemple, fait référence à la zone, au quartier. Et en même temps le zoo au sens propre, c'est un parc animalier, où différentes espèces sont visitées et observées par les hommes. Donc pour moi le zoo c'est un mélange de ça, à la fois l'endroit où on vit, et l'endroit où on est cloîtré. Ça fait directement référence à mon projet de BD "Rosigny Zoo" sur lequel je bosse en ce moment.» Voici donc la consigne donnée à nos apprentis «bdistes» : faire figurer sur cette couverture le plus grand nombre de particularismes locaux de l'écosystème villetaneusien !

Penchés sur leur œuvre, les collégiens peaufinent leur création avec les conseils et l'aide de Chloé qui voyage de table en table. La technique employée est celle du dessin au crayon, au feutre, du collage sur du papier raisin de couleurs. Des photocopies d'images de la Ville ainsi que des formes ou silhouettes de couleurs prédécoupées sont aussi disponibles pour enrichir leur composition. Ici, May réalise sur un fond noir une mosaïque bichromique blanche et orange dominant un paysage villetaneusien. Un peu plus loin, Nathan tend sa couverture : des silhouettes prennent la pose sur des immeubles de Villetaneuse et, en arrière-plan, une grue suggère la Ville qui se transforme. Du côté de Hossan, l'inspiration est plus inquiétante avec les contours d'un «démon villetaneusien» dominant là encore des habitations... le trait est maîtrisé, on sent la pratique : «Oui je dessine depuis que je suis petit, j'adore ça !» lance-t-il. Une chose est sûre, le concept du «Zoo» est parfaitement compris et s'illustre de table en table. Bientôt la fin de l'atelier. Chloé lance : «Dernières touches pour les finitions, il faut penser à s'arrêter... Oui, je sais que c'est toujours difficile de stopper quand on est en pleine création». Rendez-vous est maintenant donné au prochain atelier juste avant les vacances.

S'enchaîneront ensuite, dès février et jusqu'en juillet 2022, nombre de rendez-vous qui proposeront des temps de création, des moments intergénérationnels, des

rencontres avec des spécialistes comme la géographe Corinne LUXEMBOURG (février) par exemple qui interroge «le corps féminin dans la ville». Dans l'immédiat, toutes les productions réalisées entre septembre et l'ouverture de la médiathèque feront partie d'une exposition prévue à l'inauguration de l'équipement. ■ Erwann QUÉRÉ

UNE MÉDIATHÈQUE D'UN GENRE NOUVEAU



Après deux ans d'attente, ça y est, un nouveau lieu portant de grandes ambitions pour la culture et la jeunesse de notre Ville ouvrira ses portes au mois de mars. La nouvelle médiathèque portera désormais le nom de la romancière Annie-Ermaux, d'ores et déjà ravie d'être associée à cet équipement hybride. Avec l'apparition de nouveaux supports et de nouvelles pratiques culturelles (DVD, livre numérique, jeux vidéo, dématérialisation, ...), les bibliothèques d'antan ont progressivement laissé la place aux médiathèques. Et, ces dernières, évoluent de plus en plus pour apparaître aujourd'hui comme des lieux hybrides, sociaux et conviviaux, de conception ouverte et élargie sur des usages divers, dans lesquels différents arts tels que le cinéma, le théâtre ou encore la cuisine peuvent trouver une expression.

Cette médiathèque d'un nouveau genre n'est donc pas seulement un lieu de diffusion culturelle avec une offre de 20000 livres, journaux et DVD à découvrir. Elle est aussi un lieu d'échanges où les agents de la médiathèque partageront avec les équipes du service jeunesse différents univers : un espace expo/presse/café de 80 m², un auditorium de 80 places, un fab lab de 66 m², une cuisine pédagogique de 67 m². Un espace de 115 m² dédié au Point Information

Jeunesse (PIJ). Des salles de travail sur place, équipées en ordinateurs, avec accès Wifi gratuit, ainsi qu'une salle propice aux ateliers numériques et aux jeux vidéos, et une salle «au calme» permettra aux publics de trouver des lieux pour le travail scolaire ou autodidacte, les révisions, mais aussi les démarches en ligne, accompagnées ou en autonomie.

Ce sera enfin un lieu où se mèneront des actions de médiation, d'accès au droit et à la citoyenneté, où des écrivains publics, travailleurs sociaux ou services municipaux pourront investir ponctuellement certains espaces (auditorium, salle polyvalente...). Ce nouvel équipement occupe deux niveaux : le rez-de-chaussée et le premier étage. Au-dessus, sur trois étages, 28 logements ont été construits. Et 36 logements de type pavillons individuels finissent d'être construits derrière la médiathèque. L'ensemble constitue un équilibre entre accession à la propriété (grâce à la CAPS : Coopérative d'Accession Sociale à la Propriété) et logement social. Il répondra évidemment aux nouvelles normes environnementales et chaque logement comptera une place de parking. Rendez-vous donc au printemps pour l'ouverture de ce nouveau lieu de connaissance et de partage au pied du tramway pour tous les Villetaneusiens. ■ EQ

 Pour découvrir l'univers de Chloé WARY
<https://www.chloewary.com/>
Chloé WARY a été choisie par la Municipalité pour illustrer la campagne des vœux 2022. La couverture de cette édition vous en présente la primeure.

LA SOLIDARITÉ EN PARTAGE



L'an dernier, la COVID a rendu impossible l'organisation d'un tel événement sur notre commune. Cette année, la troisième Foire Solidaire s'installera samedi 18 décembre de 14h à 17h, entre l'Hôtel de Ville et la Place des Partages. Une foire solidaire qui permet de valoriser les actions de partage et d'offrir aux habitants un temps festif et convivial avant les vacances de Noël. Cet événement s'inscrit dans la dynamique d'animation de la Place des Partages et de la réappropriation de l'espace public. À la mairie, un atelier jeux de société et création de badge ou magnet est prévu par les agents des médiathèques. Dans le jardin César-Baldaccini, un troc d'objets sera organisé. Le Conseil des jeunes de Villetaneuse animera aussi une roue de la chance pour faire gagner des repas/goûters. Sur la Place des Partages, vous pourrez déguster

des repas solidaires. Par ailleurs, des tickets seront distribués aux familles par les agents du CCAS. Des repas/goûters leur seront ainsi servis par les foodtrucks et par un commerçant primeur en fruits/légumes. Un manège à vélo sera installé. Manège d'un genre particulier puisque ce dernier sera sans alimentation électrique et sans moteur, uniquement actionné par la force physique ! D'autre part, un spectacle vivant et itinérant entre les différents points de la Foire proposera des performances ponctuelles tout au long de l'après-midi (bulle géante / échassier). Un orchestre ambulant parcourra également les allées. Enfin, le Bibliobus de Plaine Commune sera de la fête durant toute la foire, et désormais présent tous les samedis sur la Place des Partages jusqu'à l'ouverture de la nouvelle médiathèque. ■

LES JEUNES EN CONSEIL MOBILISÉS POUR LA SOLIDARITÉ



Les jeunes élus se sont mis au travail pour la première fois de leur mandature l'après-midi du mercredi 1^{er} décembre. Au programme : organiser des animations pour la Foire Solidaire de Villetaneuse qui se tiendra le samedi 18 décembre de 14h à 17h. Bien conscients de l'importance de la solidarité en cette période de fin d'année, les jeunes n'ont pas eu de mal à imaginer des jeux qui permettent aux habitants de remporter des goûters ou des paniers de fruits et légumes

gratuits. Une fois les animations définies, il a fallu s'adosser à une tâche à laquelle les jeunes conseillers ne sont pas encore tout à fait habitués : réfléchir aux moyens techniques et financiers pour les mettre en œuvre. La Foire Solidaire sera donc le premier événement auquel ils prendront part. Cela permettra aux habitants de la Ville de les rencontrer tout au long de l'après-midi et, pourquoi pas, de décrocher quelques tickets gagnants. ■

Kenza DUBOIS

UNE MAISON COMMUNE POUR TOUS



La Maison Commune - Espace Numérique (MCEN), située en plein cœur du quartier Saint-Leu, a ouvert ses portes. L'odeur de la peinture fraîche ne s'est pas encore totalement dissipée et les agents commencent à prendre leurs marques au sein de ce nouvel équipement municipal, mais l'ambiance est déjà au beau fixe. Les premiers usagers ont pu découvrir un nouvel espace entièrement repensé pour accueillir, informer et former les habitants au numérique et répondre à leurs questions administratives. Et déjà, les premiers ateliers :

- **Mardi 21 décembre de 14h à 15h30 :** Permanence avec l'association Emmaüs Connect. Venez avec vos questions informatiques et numériques et les membres de l'association vous aideront.
- **Mercredi 22 décembre de 14h à 17h :** Initiation informatique par l'association ASLC. Découverte du matériel informatique, vous serez initié à Word et à la navigation internet. ■

Maud JACQUES

COMITÉ DE QUARTIER ALLENDE VERS DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA CITÉ DÈS AVRIL

Le cycle des comités de quartier se termine pour 2021. Le mercredi 17 novembre les habitants du quartier Allende se sont réunis dans la grande salle du Tremplin Jacques Duclos pour rencontrer leurs élus référents et leur bailleur, Seine-Saint-Denis Habitat. À l'ordre du jour : stationnement, cadre de vie, situation du parking, rénovation du city-stade...

Pour répondre aux difficultés rencontrées dans les logements de la cité Allende, les représentants de Seine-Saint-Denis Habitat venaient leur présenter un large plan de réhabilitation dont les travaux commenceront en avril 2022. Dans l'attente de ces travaux, une permanence sera mise en place afin que les habitants puissent bénéficier d'un contact de proximité avec leur bailleur. ■ KD

UNE PERMANENCE TOUS LES MOIS POUR VOS DROITS



Deux étudiantes en Droit de l'Université Sorbonne Paris Nord présentent l'étendue des services de leur clinique juridique durant la mobilisation contre les violences faites aux femmes le 27 novembre dernier au centre socioculturel Clara-Zetkin. (© Erwann QUÉRÉ)

Droit social, droit privé, droit public, droit des affaires et fiscalité, droit pénal... si vous avez besoin d'informations juridiques, l'Association Juridique Sorbonne Paris Nord (AJSNP), clinique juridique, vous propose des consultations gratuites avec des étudiants en droit. Chaque dossier est supervisé par un professeur de droit ou un partenaire professionnel confirmé, et instruit si nécessaire. À partir du 22 décembre 2021, les consultations s'effectueront un mercredi par mois en fin d'après-midi à la mairie, qui met un bureau à la disposition de l'association. ■

Pour obtenir un rendez-vous à l'Hôtel

de ville aux dates indiquées ci-après, adressez-vous au service **Tranquillité Publique et Accès aux Droits (1^{er} étage de la mairie) ou appelez le 01 85 57 39 21 :**

- **mercredi 22 décembre de 17h à 18h30 ;**
- **mercredi 19 janvier de 17h à 18h30 ;**
- **mercredi 16 février de 17h à 18h30 ;**
- **mercredi 16 mars de 17h à 18h30 ;**
- **mercredi 20 avril de 17h à 20h ;**
- **mercredi 18 mai de 17h à 20h ;**
- **mercredi 22 juin de 17h à 20h.**

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à visiter le site internet de l'association : www.cliniquejuridiqueajspn.fr/



EXPRESSION DES GROUPES AU CONSEIL MUNICIPAL

VILLETANEUSE AUTREMENT

Le Conseil d'Etat valide le scrutin des élections municipales Lundi 22 novembre 2021, soit un an, huit mois et une semaine après les élections municipales, le Conseil d'Etat, au nom du peuple français, a rejeté la demande d'annulation du scrutin municipal du 15 mars 2020. En effet, la plus haute instance de justice administrative du pays a rejeté les accusations de fraude et d'irrégularités proférées par Carinne Juste, précédente Maire battue par notre équipe dès le premier tour des élections. Notre groupe considère que ces accusations invalidées par le Conseil d'Etat relèvent du mensonge et de l'insulte à l'égard de Villetaneuse et de ses habitants. Que pouvait-on attendre d'une politicienne qui a publiquement qualifié de « voyous » les électeurs nous ayant portés à la tête de la ville dès le 15 mars 2020 ? Retenons que la justice a tranché, que nous avons recueilli 50,33 % des suffrages exprimés au premier tour et que nous conduisons et conduirons jusqu'en 2026 les affaires municipales avec une légitimité inébranlable. Nous continuons avec détermination notre travail dans l'intérêt de Villetaneuse et de ses habitants.

VILLETANEUSE EN COMMUN, POUR UNE VILLE SOLIDAIRE, HUMAINE ET ÉCOLOGIQUE

Informé que le CSVF se voit interdit de rencontres officielles sur le stade Dian par le district de football à cause des dégradations du terrain synthétique suite à son utilisation irresponsable (notamment l'été à Villetaneuse), notre groupe a posé une question d'urgence au conseil municipal du 7 novembre : « Nous vous demandons instamment quand les réparations seront faites afin de ne pas pénaliser plus longtemps le club et ses adhérents. Nous exigeons que le coût nous soit communiqué. ». Voici la réponse du maire (en images sur le site de la ville) : « nous avons pris nos responsabilités et il y a tout un ensemble de travaux prévus (...). Je trouve ça un peu mesquin (...) nous avons convenu de répondre directement aux associations sportives que nous recevons (...) on dira quand et combien. ». Et de rajouter : « vous êtes tendue. Espérons que les vacances de Noël vous feront du bien ». Au moment où nous écrivons, rien n'a été fait, ni dit. M. le maire : c'est pour quand et combien ? Plutôt que le mépris et le mensonge, ne soyez pas « mesquin » agissez car ce sont les footballeurs qui sont pénalisés. Groupe des élus communistes et républicains

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 7 FÉVRIER 2022

ACCÉDER À LA VIDEO DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL





* RENDEZ-VOUS INDIQUÉS SOUS RÉSERVE DE L'ÉVOLUTION DE LA CRISE SANITAIRE

#DÉC.

Les 36^e Rencontres pour l'Emploi

Les entreprises du territoire vous y attendent ! Avec cette année, la présence de l'Université Sorbonne Paris Nord qui présentera toutes les formations d'accès aux diplômes universitaires (VAE, DAEU...). N'oubliez pas d'apporter votre CV !

> **Jeudi 16 décembre de 9h30 à 16h30 au gymnase Jesse Owens.**
Attention : passe sanitaire obligatoire à présenter ou test PCR de moins de 24h le jour de la réception.

* Foire Solidaire

Moment de partages et de convivialité avec repas solidaires, spectacle vivant, musique, manège à vélo... (voir page 12).

> **Rendez-vous samedi 18 décembre à partir de 14 heures sur le parvis de l'Hôtel de Ville, la Place des Partages et dans le Jardin Baldaccini.**
Toutes les infos au **06 26 63 68 24.**



Vaccinations contre la COVID

La Croix Rouge vaccinera sans rendez-vous toutes les personnes éligibles (à partir de 12 ans) : 1^e, 2^e ou 3^e dose.

> **Lundi 27 décembre de 9h à 18h à l'Hôtel de ville.**
Toutes les infos auprès du PAPS au **01 85 57 39 95**

#JAN.

* Reprise du multi-sports avec l'École Municipale des Sports

Hand-ball, tennis de table, et autres pratiques sportives

> **pour les enfants de 6 à 16 ans tous les mercredis (hors vacances scolaires) à compter du 5 janvier 2022 à partir de 9h30 au Gymnase Jesse-Owens.**

Toutes les infos auprès du service des sports au **01 85 57 39 70**

Votre avis sur le renouvellement urbain sur les secteurs Saint-Leu et Langevin

La Mission Rénovation Urbaine ouvre un registre pour recevoir vos observations sur le projet de renouvellement urbain des secteurs Saint-Leu et Langevin.

> **jusqu'au 10 janvier, à la MCEN (110 route de Saint-Leu).**
Toutes les infos au **01 85 57 39 02**



* Banquet des Séniors

Au menu : gourmandises, bonne humeur et joie de se retrouver !

> **Mardi 11 janvier 2022 à 12 heures au Gymnase Jesse-Owens.**
Informations et inscriptions auprès du Pôle Séniors, 5 rue du 19 mars 1962
tél. **01 85 57 39 03**

Attention : passe sanitaire obligatoire à présenter lors de l'inscription ou test PCR de moins de 24h le jour du banquet.

* Vœux du Maire aux Villetaneusiens

Dieunor EXCELLENT, le Maire, vous invite au gymnase Jesse Owens pour fêter la nouvelle année 2022
> **Samedi 15 janvier 2022 à 17 heures au gymnase Jesse Owens.**
Attention : passe sanitaire obligatoire à présenter ou test PCR de moins de 24h le jour de la réception.



LES MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR

Pour faire face à la circulation épidémique et à la cinquième vague, de nouvelles mesures entrent en vigueur.

Éducation

- Passage au niveau 3 du protocole sanitaire dans les écoles primaires (port du masque obligatoire dans les cours de récréation et limitation du brassage à la cantine et des activités sportives de haute intensité en intérieur).

- La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif ne s'applique plus à l'école primaire depuis la semaine du 29 novembre : les élèves présentant un test négatif dans les 24h peuvent continuer à aller en classe.

- Les collégiens à partir de la 6^e qui disposent d'un schéma vaccinal complet peuvent continuer les cours en présentiel. Les élèves non-vaccinés doivent eux suivre leurs cours depuis chez eux durant la période d'isolement.

Loisirs

- Fermeture des discothèques dès vendredi 10 décembre et pour quatre semaines.

- Limitation des rassemblements festifs dans la sphère privée.
- Concernant les manifestations et événements extérieurs, par exemple les marchés de Noël : évolution des protocoles, sous le contrôle des préfets, pour que la consommation de produits alimentaires soit strictement encadrée.

Déplacements

- Toute personne de 12 ans et plus entrant sur le territoire français doit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h ou 48h en fonction du pays de provenance. Seule exception, les personnes présentant un schéma vaccinal complet n'ont pas à présenter de test, lorsqu'elles arrivent d'un État membre de l'Union européenne, d'Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de la Norvège, de Saint-Marin, du Saint-Siège ou de la Suisse.

- Par ailleurs, pour faire face à la propagation du variant Omicron, la classification des pays, définie sur la base des indicateurs sanitaires, a évolué avec l'ajout d'une classification pays « rouges écarlates ».

Vaccination

- La vaccination sera ouverte aux 5-11 ans en situation de surpoids ou atteints de pathologie à risque à compter du 15 décembre.
- Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus dès cinq mois après la dernière injection ou la dernière infection à la Covid-19, depuis le samedi 27 novembre 2021.

« Passe sanitaire »

- À compter du 15 décembre, les personnes de 65 ans et plus et les personnes vaccinées avec le vaccin Janssen devront justifier d'un rappel vaccinal pour que leur « passe sanitaire » soit prolongé.

- Les personnes de 18 à 64 ans ayant eu leur dernière dose de vaccin avant le 17 juin devront avoir fait leur rappel au 15 janvier pour que leur passe ne soit pas désactivé, puisqu'elles auront passé à cette date les délais de 5 mois pour être éligibles au rappel et de 8 semaines pour réaliser ce rappel.

- Depuis le 29 novembre 2021, seuls les tests PCR et antigéniques datant de moins de 24 heures seront des preuves constitutives du « passe sanitaire ».

Gestes barrières

- Le port du masque est obligatoire en intérieur dans tous les établissements recevant du public depuis le 29 novembre 2021.
- L'aération fréquente des lieux clos est plus que jamais nécessaire. Il est recommandé d'aérer chaque pièce 10 minutes toutes les heures.

Et toujours un accompagnement vers la vaccination...

Si vous souhaitez vous faire vacciner, appelez le PAPS au

01 85 57 39 95

PERMANENCES

Vos élus à votre écoute

- Vous souhaitez vous entretenir avec Dieunor EXCELLENT, Maire de Villetaneuse ? Une permanence téléphonique est ouverte tous les jeudis de 17h à 19h, sur rendez-vous pris auprès du secrétariat des élus au **01 85 57 39 10**

- Pour rencontrer les **Adjoints ou les Conseillers Municipaux délégués** contactez le secrétariat des élus au **01 85 57 39 10.**

- **Conseillers départementaux du canton de Epinay/Pierrefitte/Villetaneuse :**

> Michel FOURCADE reçoit sur rendez-vous pris au **01 72 09 33 31** ou au **06 83 22 33 27.**

> Florence LAROCHE reçoit sur rendez-vous pris au **01 43 93 90 26** ou sur flaroche@seinesaintdenis.fr.

- Stéphane PEU, Député de la circonscription, reçoit sur rendez-vous pris au **01 41 68 21 89** ou sur rdv@Stephanepeu.fr

Permanences en mairie
Sur rendez-vous et dans le respect des consignes sanitaires :

- **Avocat-conseil :** le 1^{er} mardi du mois, de 18h à 19h.

- **Interprètes-écrivains publics :** le mardi de 9h à 12h pour les langues d'Afrique subsaharienne; le vendredi de 14h à 17h pour les langues du Maghreb.

Permanences au Centre Clara-Zetkin

- **Le Point Information Jeunesse** a emménagé provisoirement au centre socioculturel en attendant son implantation dans la nouvelle médiathèque. Pour connaître les modalités d'accueil, contactez le **01 85 57 39 74** ou les **06 09 85 64 35** et **06 20 26 46 28.**

Maison Commune • Espace Numérique (MCEN)

Pour vos démarches administratives et recevoir des conseils d'ordre numériques.

Le lundi, mardi, mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. **Le jeudi** de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.
• 110, route de Saint-Leu (anciennement BNP)
Tél. **01 85 57 39 02**

Caisse d'Allocations Familiales L'assistante sociale de la CAF

assure une permanence téléphonique pour des suivis de dossier personnel au **0810 25 93 10** ■

SANTÉ

Point d'accueil prévention santé (PAPS)

15 bis, place de l'Hôtel-de-Ville
Tél. **01 85 57 39 95**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

- **GYNÉCOLOGIE** Le docteur CHAHAL reçoit **SUR RENDEZ-VOUS** tous les mardis de 13h30 à 17h

- **VACCINATIONS (HORS COVID)** Une séance de vaccination le mardi de 17h à 18h30 tous les 15 jours et sur rendez-vous. Gratuites et ouvertes à tous.

- **SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE** Ouvert à tous **SUR RENDEZ-VOUS**, le mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h.

- **PERMANENCES CPAM** Pour l'heure et en raison de la crise sanitaire, ces permanences sont suspendues. Les usagers sont invités à utiliser la plateforme téléphonique du **3646**. ■

HORAIRE

Ouverture des services municipaux

La mairie est ouverte du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**, l'accès aux services s'effectue **uniquement sur RDV et dans le respect des consignes sanitaires (les permanences du samedi matin sont suspendues).**
Tél. **01 85 57 39 00.**

NOUS SUIVRE SUR LES RÉSEAUX



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- HAMMOUCHE Racime le 28/09
- ATHYS Tayreen le 30/09
- ZAMOR Jonathan, le 16/10
- HADDOUCHE Amir le 21/10
- TERRINE MARIE-LUCE Jahly le 29/10
- BOUKIRE Aya le 30/10
- SELAMI Dylan le 13/11
- GUERMAH Thanina le 14/11
- MOHAMEDOU Aïcha le 16/11
- KONE Ranya le 17/11
- CHAKMA Chanan le 21/11
- CHAOUKI Zakariya le 20/11
- RAVINDRARAJAH Aylash le 22/11
- ABARDOUZ Imrane le 26/11

MARIAGES

I KUNAALAGAN Theesan et SEMPATSOHY Rubana, le 09/10
I FOUQUOIRE Angie et BRIVAL Binthy, le 09/10
I MESSAOUDI Mohammed et BOULESNANE Meryem, le 20/11

DÉCÈS

I MBETKWE Suzane, le 05/10
I MOISI veuve RAUNET Giselle, le 05/10
I BOUCHAUD Roland, le 10/10
I DAO épouse BABO Carine le 15/10
I BENNAÇER ALAOUÏ épouse ANOUAR Nadia le 20/10
I PHU Eng veuve TIK, le 13/10
I AÏTHSSAÏNE Hssaïn, le 04/11
I BENNI Mohamed, le 16/11
I BENYETTOU Hafsa épouse BETKA, le 20/11
I FLIES Romain, le 23/11

PROCHAIN NUMÉRO : JEUDI 17 FÉVRIER 2022

- DES IDÉES À SOUMETTRE ?
- UNE ACTU À PROPOSER ?
- UN PORTRAIT À RÉALISER ?
- UN RENDEZ-VOUS À SIGNALER ?

CONTACTEZ-NOUS : COMMUNICATION@MAIRIE-VILLETANEUSE.FR





36^{es} Rencontres pour L'EMPLOI

**Jeudi 16
décembre 2021**

9h30 - 16h30

Gymnase Jesse Owens
44 rue Raymond Brosse

Villetaneuse

Bus 256 (arrêt gymnase Jesse Owens)

Bus 361 (arrêt Édouard Vaillant)

T8 (arrêt Pablo Neruda)

T11 (arrêt Épinay-Villetaneuse)

RER H (Gare Épinay-Villetaneuse)

**Pass sanitaire
obligatoire**

